

ont voulu faire preuve de compassion, de clairvoyance ou de largeur de vue. Notre gouvernement veut être efficace. Et lorsqu'il est manifestement inefficace, il veut fermer les fenêtres sur le gouvernement fédéral, isoler les critiques et instaurer la manipulation au Canada. Ainsi, lorsque le gouvernement sera inefficace, personne ne le saura. Le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a un mot pour cela. C'est ce qu'il appelle l'efficacité. Mais qu'il s'agisse d'efficacité ou d'efficience, le gouvernement a une façon d'agir qu'il défendra envers et contre tout. Il est prêt à se montrer dur avec les pauvres, les vieux, avec les 542,000 «effets secondaires regrettables» en chômage au Canada.

Il est clair que la pension de vieillesse n'a pas été pleinement indexée sur le coût de la vie. Nous savons que ce rajustement d'environ 2 p. 100 est restreint à la pension de base d'un peu moins de \$80. Il ne vise même pas toute la pension, y compris le supplément du revenu garanti. Je m'inquiète surtout des vieillards dans le besoin. La résolution parle de la pension de base de la sécurité de la vieillesse et j'espère que le gouvernement en tiendra compte. Quoi qu'il puisse dire des difficultés qu'entraînerait la hausse au niveau général des pensions de sécurité de la vieillesse à l'heure actuelle, il devrait au moins songer sérieusement à vraiment réviser le supplément du revenu garanti.

Je n'abuserai pas de votre indulgence en citant des statistiques, monsieur l'Orateur, étant donné que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) en a déjà énuméré quelques-unes. Selon le témoignage du Conseil économique du Canada devant le Sénat, le seuil de la pauvreté serait de \$1,800 pour un célibataire et de \$3,000 pour un ménage. En adaptant ces chiffres à l'année 1970, on obtiendrait \$1,950 pour un célibataire et \$3,250 pour un couple. Je sais bien que les gens n'aiment pas à passer pour pauvres, mais ces chiffres ont été établis par le Conseil économique du Canada comme revenu minimum permettant à un Canadien d'avoir un niveau de vie raisonnable. Le revenu minimum garanti ajouté à la pension actuelle d'une personne célibataire donne le total de \$1,336.92, soit \$600 de moins que le seuil de la pauvreté. Dans le cas des gens mariés, le total atteindrait \$2,673.84, soit près de \$600 également de moins que ce que le Conseil économique du Canada considère comme le seuil de la pauvreté.

Comme le signalait le député de Winnipeg-Nord-Centre, environ 51 p. 100 des allocataires de la pension de vieillesse touchent le supplément de revenu garanti en tout ou en partie. Cela nous donne une idée de la proportion des pensionnés dont le revenu est net-

tement inférieur au seuil de la pauvreté. Je ne voudrais pas inquiéter la Chambre plus que de raison avec des statistiques, monsieur l'Orateur, mais on pourrait trouver bien des preuves à l'appui. La situation est sûrement grave. Sans attendre la publication d'autres Livres blancs, le gouvernement devrait immédiatement prendre des mesures pour compenser les hausses récentes du coût de la vie. Je répète qu'il est injuste de demander aux citoyens âgés de supporter tout le poids de la lutte contre l'inflation. Allions-nous tous dans cette lutte, mais que le premier ministre et ses collègues cessent de se servir de la lutte contre l'inflation pour assommer les faibles et les vieux. Servons-nous des mesures anti-inflationnistes comme d'un bouclier et faisons preuve d'un peu plus de justice à l'endroit des personnes qui sont le plus sérieusement touchées par l'inflation.

• (4.00 p.m.)

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Stanfield:** Évidemment, le gouvernement a adopté la même ligne de conduite envers nos anciens combattants, dont bon nombre touchent aussi un revenu fixe, qui est rongé par l'inflation et que le gouvernement s'obstine à ne pas augmenter. Je préviens le gouvernement qu'il se réserve des surprises s'il croit que les groupes d'anciens combattants se laisseront manœuvrer.

Le débat d'aujourd'hui porte sur les suppléments, et les allocations aux anciens combattants. Nos délibérations doivent s'inspirer de justice, d'équité et de la pensée que de nombreux anciens soldats canadiens subissent de pitoyables conditions de vie à cause de la politique du gouvernement actuel. Il convient aussi de mentionner, en passant, que les Canadiens qui ont un droit spécial à la justice de leur gouvernement sont des hommes et des femmes qui ont risqué leur vie pour leurs pays et qui parfois ont subi des blessures qui ont gravement restreint leur vie privée et leur capacité de gagner leur vie. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'impossibilité de nous soustraire à nos obligations. Nous devrions certainement montrer plus de gratitude au lieu de répondre avec indifférence aux anciens combattants qui réclament un niveau de vie juste et décent. Notamment, les pensions d'invalidité doivent être améliorées. Au début, les pensions d'invalidité des anciens combattants se rattachaient au coût de la main-d'œuvre non spécialisée. Ces pensions sont bien en deçà de ce taux maintenant et un certain redressement s'impose si l'on veut tenir compte des changements récents.

Nous devrions aussi relever le plafond du revenu de ceux qui touchent des allocations